

Licencier après les ordonnances MACRON

Les constantes

- L'exigence d'une cause réelle et sérieuse
- Le respect de la procédure
- L'importance de la motivation

Ce qui change

- Le contenu du courrier et la mise en place de modèles officiels
- Le complément de motivation postérieurement à la lettre de notification
- La revalorisation des indemnités de licenciement
- Les délais de recours
- Le barème des dommages et intérêts prud'homaux